

Le nouveau code du travail entre en vigueur



Par María Josefina Arce

Le nouveau code du travail est en vigueur dans notre pays depuis la mi juin. Cette loi a été adoptée en décembre de l'année dernière par le Parlement cubain, au terme d'un processus long et minutieux de consultations et d'analyse au sein de toute la société.

Le projet de loi a été discuté par près de 3 millions de travailleurs réunis dans plus de 69 000 assemblées réalisées dans tout le pays. Y compris les Cubains qui prêtent leurs services à l'étranger ont pu analyser en profondeur le nouveau code du travail.

Des réunions ont été organisées aussi au niveau territorial auxquelles ont pris part des députés, des spécialistes de l'Assemblée Nationale, de la CTC, la Centrale des Travailleurs de Cuba et du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

En tout, 171 680 propositions, suggestions, critiques, ont été faites, lesquelles ont été prises en compte au moment de rédiger le document final, qui sans laisser aucun Cubain abandonné à son sort, répond au moment historique que vit le pays.

Sans perdre son but principal : défendre les conquêtes des travailleurs cubains, l'instrument juridique s'adapte aux transformations profondes qui s'opèrent à l'heure actuelle à Cuba dans le but d'avancer vers un Socialisme prospère et durable.

Le nouveau code insiste sur la discipline du travail et l'efficacité pour perfectionner notre modèle économique. Compte tenu des relations de productions nouvelles et diverses qui s'installent peu à peu dans le pays, on a procédé à une mise à jour du code du travail qui pour la première fois prend en compte les secteurs non étatique, auxquels un chapitre entier est consacré, le 72, qui régit les relations de travail entre des personnes physiques.

101 articles ont été modifiés, 28 nouveaux y ont été incorporés. Le Chapitre II concernant les organisations syndicales a été ré-élaboré complètement.

La législation ratifie les principes de l'égalité, de la protection de la femme, du droit au repos et de la protection en cas de handicap ou d'accident.

Le nouveau code du travail à Cuba interdit le travail infantile, il établit une protection spéciale pour les jeunes entre 15 et 18 ans présentant des troubles de santé qui limitent leur capacité d'étudier ce qui a amené les médecins à les orienter vers l'exercice d'un métier.

Les travailleurs cubains se régissent depuis quelques mois par un nouveau code du travail qu'ils ont eux même enrichi avec leurs suggestions et propositions, processus qui a été une démonstration claire de la démocratie participative de la société cubaine, qui donne ses opinions, ses doutes, ses critiques et ses apports aussi sur les lois qui devront régir la vie de toute la nation.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/30700-le-nouveau-code-du-travail-entre-en-vigueur>



Radio Habana Cuba